



(situé face à la médiathèque)
2, place Bujault 79500 MELLE

Service transports scolaires



Un service de proximité à votre écoute !

Comment faire ? Inscription ou renouvellement

Étape 1 : INSCRIPTION EN LIGNE (ou papier pour les cas spécifiques)		Étape 2 : RÉCEPTION DE LA CARTE	
Paiement en ligne transports.nouvelle-aquitaine.fr (à partir du 3 juin)	Paiement par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces	si règlement avant le 23/08/2019 envoi à domicile	si règlement après le 23/08/2019 se déplacer au service transports de la communauté de communes
Inscriptions avant le 20/07/2019	- 100 % à l'inscription - en 3 fois (31/08-30/09-31/10) - paiement différé au 31/08	100 % à l'inscription	
Inscriptions après le 20/07/2019	- 100 % à l'inscription - en 3 fois (31/08-30/09-31/10) - paiement différé au 31/08 PÉNALITÉ (+ 15€) (1)	100 % à l'inscription PÉNALITÉ (+ 15€) (1)	

(1) Seules les inscriptions en cas d'emménagement sur le territoire après cette date ou les demandes en attente d'affectation d'établissements scolaires ne seront pas soumises à cette pénalité sur validation de l'autorité organisatrice.

➤ Pour tout accompagnement, aide à l'inscription, demandes d'informations (circuits, points d'arrêts, horaires...) le service transport de la communauté de communes Mellois en Poitou est à votre disposition.

Le bureau est ouvert :

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		10h-12h			10h-12h
13h30-17h30		13h30-17h30			

T 05 49 27 35 36

Nouveautés / Mise en garde

- **Aucun formulaire papier pré-rempli** ne sera distribué dans les établissements scolaires.
- Vous devez vous munir de votre feuille d'avis d'imposition sur les revenus 2017 (ne pas prendre le QF CAF/MSA) au moment de l'inscription.
- L'absence de transmission de données fiscales conduira à l'application du tarif de la 5^e tranche.
- Il n'y aura plus de tolérance la 1^{ère} semaine de la rentrée. Sans carte de bus, le chauffeur exigera un titre de transport (billetterie commerciale). Aucune carte provisoire ne sera délivrée.
- Aucun remboursement en cours d'année scolaire ne sera possible.
- L'inscription en cours d'année sera au même tarif que pour l'année scolaire complète, pas de possibilité d'établir une carte pour un trimestre.

Quels sont les tarifs ? (fixés en fonction du Quotient Familial Fiscal)

Ce service s'adresse aux lycéens, collégiens, et aux élèves de maternelle et d'élémentaire.

QF Fiscal (moyenne mensuelle revenu de référence/nbre de parts fiscales)	Tarifs 2019/2020 voies par la Région	Tarifs Communautés de communes écoles primaire	Tarifs Région collège et lycée	Tarifs pour les internes
Tranche 1 = 0 à 450 ayant droit (2)	30 €	15 €	30 €	27 €
Tranche 2 = 451 à 650 ayant droit (2)	50 €	25 €	50 €	45 €
Tranche 3 = 651 à 870 ayant droit (2)	80 €	45 €	80 €	72 €
Tranche 4 = 871 à 1250 ayant droit (2)	115 €	80 €	115 €	103 €
Tranche 5 = > 1250 ayant droit (2)	150 €	115 €	150 €	135 €
Non ayant droit (2)	195 €	160 €	195 €	
Familles d'accueil (2)	80 €	80 €	80 €	80 €
Navette RPI	30 €	15 €		
Duplicata	10 €	10 €	10 €	10 €

(2) ayant droit : les élèves de primaire respectant le secteur de rattachement définis par la communauté de communes et les élèves de collège et lycée respectant la sectorisation de l'enseignement général.

(3) Les inscriptions des enfants non rattachés à l'établissement scolaire de leur sectorisation scolaire pour des raisons personnelles seront considérées comme non ayant droit et se verront appliquer un tarif différent sous réserve de places disponibles après étude de la demande par les services de la région Nouvelle-Aquitaine.



En période d'intempéries (neige, verglas...)
vous pouvez à tout moment consulter
transports.nouvelle-aquitaine.fr ou www.melloispoitou.fr

